

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 28 Septembre 2020

convocation du 22/09/2020

Présidente : Mme Laurence DUVAL, Maire

Présents : Mesdames Laurence DUVAL, Agnès SERGENT, Carine SOROKA, Séverine PLANTÉ, Pauline DUPONT, Maud CADARIO

Messieurs : Michel TRONEL, Francis VALLET-DUCLOS, MULOT Dominique, Christophe LEROUX, Jean GRUMIAUX, Gilles BREANT, Cyrille DESORMEAUX, René GOBEAUT, Vincent SORET

Secrétaire de séance : SERGENT Agnès

La réunion a eu lieu à la salle polyvalente- La Séance est ouverte à 20h30

1- Devis élagage bois communal :

Suite à la réunion de conseil municipal du 28 août dernier, nous avons contacté un autre prestataire pour obtenir un second devis pour l'élagage des bois le long de la vallée Bertin.

Leurs propositions de travail sont similaires pour l'élagage du bois le long de la RD113 des 2 côtés de la voirie, avec enlèvement des branchages en déchèterie communale.

Devis de Mr MARQUAIS Vincent 27930 DARDEZ

1 080 € TTC

Devis de NICOPO 27220 LES AUTHIEUX

3 120 € TTC

Après analyse des devis, le conseil décide à l'unanimité de validé le devis de l'entreprise Marquais et autorise Madame le Maire à le signer.

2- Gestion des eaux pluviales impasse des Mares :

Madame le Maire et Mme Sergent font part d'un problème d'évacuation des eaux pluviales impasse des Mares.

En effet, suite à la nouvelle construction d'une habitation située juste avant les mares, le propriétaire s'est rendu compte qu'il recevait les eaux pluviales de la maison située en amont. Cette maison a été surélevée par son propriétaire et il n'a pas aménagé de système pour récupérer ses eaux pluviales, qui se déversent en pignon de sa maison sur un terrain enherbé appartenant à la voirie communale.

La configuration du terrain de cette maison permet difficilement un exutoire des eaux de gouttières à l'intérieur de la propriété.

Il serait éventuellement possible, que la commune cède une partie de son terrain enherbé afin de permettre un aménagement type puisard pour l'évacuation des eaux de gouttières de Mme PIEDEFER, propriétaire en question.

Il faudra au préalable effectuer aux frais de l'intéressée une étude de faisabilité.

De plus, en amont dans cette impasse il y a un problème d'écoulement des eaux pluviales sur la voirie. Le service « voirie » de la communauté de communes s'est déplacé pour étudier la réalisation d'un fil d'eau afin de diriger les eaux vers les mares. Ce fil d'eau créé ne pourra pas recevoir les eaux pluviales de la propriété de Mme PIEDEFER.

Après discussion, le conseil décide de proposer à Mme PIEDEFER la solution de cession de terrain pour aménager un puits vertical avec étude préalable de faisabilité.

3- Aliénation sente de Noyon : organisation de l'enquête publique :

Madame le Maire rappelle qu'un dossier d'aliénation d'une part d'une sente communale appartenant à Canappeville et à Hondouville par les voisins riverains est en cours. Le bornage du terrain a été réalisé, nous pouvons donc programmer une enquête publique conjointe aux deux communes avant l'aliénation et la cession.

Le dossier d'enquête est prêt, Madame DEPARIS Christiane, Maire de la commune de Saint-Aubin-d'Escroville, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Madame le Maire propose que cette enquête se déroule du mardi 3 novembre au vendredi 20 novembre 2020 avec une permanence du commissaire enquêteur le mardi 17 novembre de 16h30 à 18h30 à Canappeville.

Les communes devront réaliser une publication dans deux journaux : Le Courrier de l'Eure et Paris Normandie au minimum quinze jours avant le 02/11/2020.

L'ensemble du conseil est favorable au déroulement de la procédure aux dates annoncées.

4- Vie scolaire : demande de participation mairie de Surville :

Madame le Maire a reçu un courrier de la Mairie de Surville, nous demandant de participer :

- aux frais de scolarité d'un enfant de Canappeville à hauteur de 981.19 €.
- Aux frais de déficit de la cantine scolaire pour un autre enfant de Canappeville à hauteur 204.29€

Nous n'avons pas été informés que ces 2 enfants étaient scolarisés dans l'école de Surville, et Mme le Maire de Canappeville n'a jamais donné son accord pour participer à des frais de scolarité d'enfants de Canappeville inscrits dans d'autres structures scolaires publiques alors que notre école peut accueillir ces enfants.

Pour ces raisons, et étant donné qu'aucune convention n'a été signée à ce jour, nous n'avons pas d'obligation de régler cette facture.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas participer au règlement de la facture transmise par la commune de Surville.

5- Avancement des travaux local TMS et salle polyvalente :

Madame le Maire informe que la commission « travaux » s'est réunie avec Madame Anne CALERO, architecte, afin de retravailler sur l'avant-projet sommaire. Nous avons apporté nos besoins et remarques. Elle va nous recontacter mi-octobre afin de nous présenter l'avant-projet détaillé des travaux.

Concernant la reconstruction du local au terrain multisports, nous avons reçu plusieurs devis qui vont être étudiés dès demain en commission travaux. L'électricité de l'algéco a été débranchée ; il sera déplacé dans la semaine avec l'aide de Gilles BREANT et son Manitou pour permettre l'accès au chantier.

Messieurs TRONEL et VALLET-DUCLOS ont reçu un représentant de la société CARDIOP pour le remplacement du défibrillateur de la Mairie. Pour le nouvel équipement il est envisagé une installation à l'extérieur de la Mairie avec la réalisation d'un branchement électrique et l'installation d'un coffret qui maintient en température été comme hiver. Le défibrillateur proposé est tout automatique et est garanti dix ans.

Le montant pour l'achat d'un défibrillateur extérieur avec l'ensemble des accessoires est de 1 753.20 € TTC.

Variante : Si la commune décide d'acquiescer un second défibrillateur pour l'installer dans la salle polyvalente, (obligatoire en 2021), le coût pour deux équipements est de 2 850.00 € TTC.

La société propose également des contrats de maintenance :

- Maintenance sans les consommables (piles et électrodes) : coût annuel de 150 € pour un appareil ou 130 € par appareil pour 2 équipements.
- Maintenance avec les consommables (piles et électrodes) : coût annuel de 200 € pour un appareil ou 180€ par appareil pour 2 équipements.
-

Après discussion, le conseil municipal est favorable à l'acquisition de deux défibrillateurs mais demande que soient revues les propositions financières des contrats de maintenance ainsi que les différentes garanties dans les contrats.

6- Tour de table des commissions :

Commission école :

Les enseignantes de l'école souhaitent installer le nouveau matériel multimédia acquis dans le cadre d'ENIR (écoles numériques innovantes en ruralité) dans la salle informatique, et demandent que soit évacué le matériel ancien (tour, écran, clavier et souris). Il est proposé de demander à la Croix Rouge du Neubourg ou à une ressourcerie s'ils reprennent le matériel. Si cela n'est pas possible, alors l'ensemble sera déposé en déchèterie.

Depuis la rentrée scolaire, et le changement du prestataire de cantine (API restauration), la qualité et la quantité sont là.

Communauté de communes :

La communauté de communes organise des conférences des Maires sur différents sujets d'actualité. Lors de la dernière conférence il a été abordé la question du climat et l'obligation de la réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial. Un agent recruté par la CDC va passer dans chaque commune afin de faire le point sur la situation et les consommations énergétiques. Le rendez-vous est fixé le 9 Octobre.

Au sein de la communauté de communes Madame le Maire fait partie de la commission « Famille » et Madame SERGENT de la commission « Voirie » :

Commission « Famille » de la CDC :

Elle a en charge la gestion du Pôle Animation Jeunesse (PAJ) du mercredi et des vacances scolaires à destination des jeunes du Territoire et l'attribution des places en crèches communautaire.

Madame le Maire et Monsieur GOBEAUT reçoivent Benjamin DESAPHY, coordinateur du PAJ le jeudi 1^{er} octobre pour faire un point sur la convention d'utilisation de nos locaux scolaires pour des animations itinérantes le mercredi après-midi.

Commission « Voirie » de la CDC :

Madame SERGENT informe que le territoire communautaire est découpé en quatre zones pour réaliser des travaux :

- Zone A = signalisation
- Zone B = Enduits ECF (enrobés coulés à froid)
- Zone C = Reprofilage de chaussée, dérasement
- Zone D = Travaux PATA (Point A Temps Automatique : une technique qui a pour objet la réparation des couches de roulement des chaussées)

Chaque année, les communes changeront de zone. En 2021, Canappeville sera en zone A

Mairie :

Des travaux d'électricité seront réalisés le 17 octobre en interne à la mairie par le bénévolat de conseillers municipaux.

Commission communication :

Le prochain bulletin municipal N°73 sera prêt pour distribution le week-end du 3 et 4 octobre 2020.

La page Facebook de la commune a été créée, il ne reste plus qu'à l'alimenter d'informations utiles :

Commune de Canappeville

Commission Fleurissement :

Le jury n'effectuera pas de deuxième passage cette année en raison de la météo. Le classement va bientôt être réalisé, et en raison de la crise sanitaire, il n'y aura pas de remise de prix lors de la cérémonie du 11 novembre. Les lauréats recevront un courrier afin de venir en Mairie retirer les lots.

CCAS :

Le CCAS s'est réuni et a décidé de ne pas organiser de repas des aînés cette année en raison des risques sanitaires liées à la Covid mais en contrepartie de distribuer un colis gastronomique plus important.

Le déroulement de l'arbre de Noël sera également différent, il n'y aura pas de spectacle afin d'éviter tout regroupement important, mais l'achat et distribution des jouets de Noël au sein de l'école le vendredi après-midi 18 décembre. Un goûter sera servi aux enfants avant la sortie des classes.

Pour les enfants plus petits ou ceux non scolarisés dans notre école, les parents seront invités à venir retirer leurs jouets à la mairie le soir lors de la permanence.

Un grand sapin sera installé dans la cours de l'école début décembre pour que les enfants puissent en profiter.

SERPNI :

L'élection du nouveau bureau a eu lieu, Monsieur Dominique MEDAERTS a été réélu Président, ainsi que 8 vice-présidents. Des réunions de secteur vont être organisées.

Notre schéma communal de défense incendie sera réalisé courant 2021.

Syndicat des Gymnases de Louviers :

Une réunion aura lieu le mardi 29 septembre. Carine SOROKA est à nouveau membre du bureau.

SERGEPI :

Une réunion aura lieu le mardi 29 septembre.

7- Questions diverses :

Déploiement de la Fibre :

L'étude du déploiement de la fibre sur notre territoire communal avance, la société AXIONE missionnée par Eure Numérique réalise actuellement un schéma d'installation.

La société demande à notre commune l'autorisation d'installer le câble sur un poteau d'éclairage public nous appartenant au niveau du n°173 route du Boulay. Le conseil n'y voit aucune objection.

Madame le Maire informe avoir reçu un courrier du département de l'Eure et de l'Etat pour nous informer que la mauvaise couverture de téléphonie mobile est avérée à Canappeville, et le secrétariat d'état chargé de la transition numérique a signé l'arrêté qui impose aux opérateurs Bouygues Télécom, Free Mobile, Orange et SFR d'engager des travaux nécessaire à la mise en service d'au moins un nouveau site permettant l'amélioration de la couverture en téléphonie mobile 4G dans un délai maximal de 24 mois.

Madame SOROKA indique qu'après un mois, nous avons enfin résolu les problèmes des horaires de transports avec les services de La Région Normandie, nous avons réussi à obtenir les horaires des bus et des navettes afin de les communiquer aux parents.

☞ Prochaine réunion de conseil le lundi 26 Octobre 2020 à 20h30

La séance est levée à 23h40.